

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 8 AVRIL DE L'AN 2024, À 19 H 54 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 8 avril de l'an 2024, à 19 h 54 au Centre paroissial Léo-Cloutier situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Robert Beaudreault	Robert Vallée
Sophie Poirier	

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absent : Pierre Morin.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024**
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption - Règlement numéro 2024-268 - Tarifs de compensation pour les différents services municipaux
 - 4.2 Adoption - Règlement numéro 2024-269 - Règlement sur les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts
 - 4.3 Adoption - Règlement 2024-270 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture de fossés
 - 4.4 Adoption - Règlement 2024-271 - Règlement concernant la prévention incendie
 - 4.5 Avis de motion - Règlement 2024-272 modifiant le règlement numéro SI-1203-2009
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Ressources humaines - Journalier aux travaux publics - Permanence
 - 5.4 Ressources humaines - Coordonnateur aux loisirs et à la culture - Embauche
 - 5.5 Assises de l'UMQ - Autorisation de dépense
 - 5.6 Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024 - Appui
 - 5.7 Azimut diffusion - Aventure T - Entériner

6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Autorisation feux d'artifices - Fête du Canada
7. **Transport routier**
 - 7.1 Compensation de base aux municipalités - Entretien du réseau local 2023
 - 7.2 Rapiéçage - Saison 2024 - Octroi de contrat
 - 7.3 Ponceau Sarasteau - Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville - Pierre 400 x 500 mm - Approbation
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Appui de la ville de Saint-Ours à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre (initiative du Mouvement écologique du comté de Richelieu)
9. **Santé & bien-être**
 - 9.1 OMH - Budget 2024 modifié
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Comité de démolition - Nomination
 - 10.2 Nomination - Règlement numéro 260-17 de la MRC Pierre-De Saurel - Cours d'eau
 - 10.3 Dérogation mineure no 2024-03
 - 10.4 CPTAQ - lotissement
11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Appui financier aux organismes - Approbation
 - 11.2 Métiers d'art de Saint-Ours - Appui au projet
 - 11.3 Ressources Humaines - animateur de camp de jour - Approbation
 - 11.4 Demande de subvention - Circonflexe Prêt-pour-Bouger - Entériner
 - 11.5 Sonorisation et éclairage - spectacles 2024
12. **Correspondances**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 54.

Vingt-trois (23) personnes étaient présentes.

2024-04-1823

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2024-04-1824

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2024-04-1825

4.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-268 - TARIFS DE COMPENSATION POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2024-268 concernant les tarifs de compensation pour les différents services municipaux.

2024-04-1826

4.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-269 - RÈGLEMENT SUR LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours opère un réseau d'égouts et d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1)* et particulièrement les articles 19 à 28 ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'abroger le règlement numéro 99-2005 concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout adopté le 10 janvier 2005 ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 2024-269 concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Le présent règlement abroge et remplace tous les règlements concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout, dont le règlement numéro 99-2005.

2024-04-1827

4.3. ADOPTION - RÈGLEMENT 2024-270 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS, PONTS, PONCEAUX, FOSSÉ DE CHEMINS ET LA FERMETURE DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la gestion adéquate du réseau routier implique un suivi des entrées privées et des fossés de chemin ;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement inadéquat des ponceaux, des entrées privées et des fossés engendre des impacts sur le drainage des chemins publics et particulièrement sur les fossés en augmentant les risques d'érosion et contribuant ainsi à la dégradation des lacs et des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que selon les articles 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales, toute Municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'abroger le règlement no 2005-100 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture de fossés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire se prévaloir de ces dispositions afin d'encadrer la construction de ponceaux et l'entretien des fossés de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte le règlement 2024-270 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture de fossés.

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no 2005-100.

2024-04-1828

4.4. ADOPTION - RÈGLEMENT 2024-271 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT les articles 4, 6, 55, 59 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge notamment opportun d'intégrer par renvoi certaines dispositions du chapitre VIII *Bâtiments* du *Code de sécurité*;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 2024-271 relatif à la prévention incendie.

4.5. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2024-272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SI-1203-2009

Avis de motion est donné par Robert Vallée, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-272 modifiant le règlement numéro SI-1203-2009.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour la tarification des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2024-04-1829

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 8 avril 2024 pour la somme totale de 302 639,14 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 8 avril 2024		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Gestion financière & administrative	5 758,64 \$	- \$
Évaluation	25,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	1 092,02 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	9 866,19 \$	- \$
Sécurité civile	54,35 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	5 193,23 \$	- \$
Déneigement	30 221,44 \$	- \$
Éclairage des rues	497,71 \$	- \$
Circulation	230,97 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Réseau distribution d'eau potable	375,11 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	1 079,71 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	30 394,80 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	2 383,09 \$	- \$
Matières résiduelles	16 582,34 \$	- \$

Santé & bien-être		
Aide communautaire	160,00 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	1 075,20 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	2 136,83 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	392,16 \$	- \$
Patinoires	6 000,00 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	77,69 \$	- \$
Parcs régionaux	(1 541,10) \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 897,02 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	5 530,91 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 440,94 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	981,87 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	49 161,07 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	38 730,23 \$	- \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	29 071,15 \$	- \$
Salaires nets	50 388,25 \$	- \$
TPS à recevoir	6 218,85 \$	- \$
TVQ à recevoir	6 163,47 \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	302 639,14 \$	- \$

2024-04-1830

5.3. RESSOURCES HUMAINES - JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - PERMANENCE

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Jean-René Dorais en la résolution numéro 2023-09-1677;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation venait à échéance le 11 mars dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine la permanence de M. Dorais au 11 mars 2024.

2024-04-1831

5.4. RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET À LA CULTURE - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture est devenu vacant suite au transfert à l'interne aux travaux publics à temps plein de monsieur Larente-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert en mars 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Dominic Gervais Mailhot selon les termes et conditions proposées.

2024-04-1832

5.5. ASSISES DE L'UMQ - AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT la tenue des assises de l'UMQ en mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que deux représentants municipaux soient présents aux Assises;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder aux réservations requises afin de permettre au maire et à un conseiller d'y représenter la ville de Saint-Ours.

2024-04-1833

5.6. SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2024 - APPUI

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

La Ville de Saint-Ours donne son appui dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, qui aura lieu du 21 au 27 avril 2024, et encourage ses citoyens à signer à l'endos de leur carte d'assurance maladie.

2024-04-1834

5.7. AZIMUT DIFFUSION - AVENTURE T - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier d'azimut diffusion pour Aventure T;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine le versement de la somme de 278 \$ pour permettre aux élèves de l'École Pierre-de-Saint-Ours de vivre une expérience enrichissante dans le cadre de l'Aventure T 2023-2024.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-04-1835

6.1. AUTORISATION FEUX D'ARTIFICE - FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feu d'artifice pour le 1^{er} juillet par la directrice générale dans le cadre des festivités de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice le 1^{er} juillet, et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

7. TRANSPORT ROUTIER

2024-04-1836

7.1. COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS - ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2023

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les détails signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes lors du dépôt des états financiers 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2024-04-1837

7.2. RAPIÉÇAGE - SAISON 2024 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les besoins en rapiéçage dans les rues et rangs de la Ville pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Vallière Asphalte Inc.;

QUE le conseil demande à ce que les travaux soient effectués en journées complètes afin de contrôler les dépenses.

2024-04-1838

7.3. PONCEAU SARASTEAU - MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE - PIERRE 400 X 500 MM - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de ponceau ont été effectués par la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont à refaire et que ceux-ci se situent sur le territoire de Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE la Ville paiera les travaux à parts égales conjointement avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, donc 50 % de la facture.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-04-1839

8.1. APPUI DE LA VILLE DE SAINT-OURS À LA GRANDE CORVÉE RÉGIONALE DU JOUR DE LA TERRE (INITIATIVE DU MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU COMTÉ DE RICHELIEU)

CONSIDÉRANT l'invitation reçue par la MRC Pierre-De Saurel du Mouvement écologique du comté de Richelieu (MECR) concernant la Grande corvée régionale à l'occasion du Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT que le MECR est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux régionaux et planétaires et d'offrir des solutions concrètes afin d'enclencher rapidement la transition écologique en région;

CONSIDÉRANT que la Grande corvée régionale vise à procéder collectivement au nettoyage d'espaces verts dans la MRC (le lundi 22 avril : dans les cours d'école, avec la collaboration des professeurs et des élèves, et le samedi 27 avril : dans les lieux publics, avec la collaboration de la population);

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde la ville de Saint-Ours à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'appui demandé vise à faire la promotion de cette activité auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la ville de Saint-Ours appuie le projet de la Grande corvée régionale du Jour de la Terre du Mouvement écologique de Richelieu et s'engage à en faire la promotion auprès de la population;

DE transmettre la présente résolution au MECR et à la MRC Pierre-De Saurel.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

2024-04-1840

9.1. OMH - BUDGET 2024 MODIFIÉ

CONSIDÉRANT la réception de deux budgets révisés, soit en date du 5 mars 2024 ainsi que le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ces modifications;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la ville de Saint-Ours prennent acte et approuve les budgets modifiés pour l'année 2024, au montant ajusté de 1 945 \$.

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-04-1841

10.1. COMITÉ DE DÉMOLITION - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a créé un comité de démolition en sa résolution numéro 2022-04-1194;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des conseillers vient à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer trois (3) conseillers sur le comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

De nommer les messieurs les conseillers Robert Beaudreault, Pierre Morin et madame la conseillère Sophie Poirier pour une période de un an sur le comité de démolition.

2024-04-1842

10.2. NOMINATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 260-17 DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL - COURS D'EAU

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du numéro 260-17 de la MRC Pierre-De Saurel lui confiant la compétence d'assurer le libre écoulement des cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-846 par laquelle la Ville désigne, à titre d'officiers municipaux, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que l'inspecteur municipal aux Travaux publics responsables de l'application des règlements régionaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les contacts à la Ville pour une meilleure communication et coordination avec la MRC en lien avec le règlement sur les Cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil précise les rôles des officiers municipaux tels que suit:

- Éric Salois, coordonnateur à l'inspection, permis et urbanisme: Gestion des demandes de renseignement, permis, litiges, plaintes, infractions ,etc. - cette liste n'est pas exhaustive;

- Stéphane Lemieux, contremaître aux travaux publics, pour la coordination "sur le terrain" lors de débordement, de problématique de barrage, etc. - cette liste n'est pas exhaustive;
- Pascale Dalcourt, directrice générale, pour les questions d'ordre financières.

2024-04-1843

10.3. DÉROGATION MINEURE NO 2024-03

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été demandée le 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la situation concerne l'installation d'un climatiseur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fait appel à plusieurs compagnies pour l'installation d'un climatiseur;

CONSIDÉRANT QUE selon les installateurs rencontrés, le seul endroit possible est sur la façade avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, il est autorisé dans les cours latérales et arrières seulement, l'installation d'un climatiseur;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de santé, l'installation d'un climatiseur est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2 du Règlement de zonage no 2006-109;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés situées dans le territoire de la Ville ont des climatiseurs en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise l'installation d'un climatiseur sur la façade avant secondaire (rue Saint-Sacrement) et demande qu'un écran végétal soit présent en tout temps de l'année et qui couvre au-delà de l'appareil.

2024-04-1844

10.4. CPTAQ - LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la « CPTAQ ») reçue du demandeur monsieur Donald Côté ayant pour objet :

- De permettre de séparer les lots 3 732 643 et 3 734 283 de la même matricule afin de créer 2 lots distincts, le tout séparé par un chemin, et ce, afin de les utiliser à des fins résidentielles, sur une superficie totale de 0.8800 ha;
- De permettre à la demanderesse de pouvoir construire sur le lot 3 734 283 d'une superficie de 0.2792 ha;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses résidences dans le secteur et que le projet n'aura pas pour effet d'altérer l'homogénéité de la communauté agricole du secteur;

CONSIDÉRANT que les lots sont enclavés entre des résidences au sud, à l'est et au nord et par la rivière Richelieu à l'ouest;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de 0.6 ha du lot 3 732 643 bénéficie de droits acquis à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que les résidences n'auront pas d'impacts négatifs additionnels sur les normes afférentes aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT le nombre très réduit (5) des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que les impacts sur la ressource sol seront minimes et qu'il n'y aura pas d'impacts sur la ressource eau;

CONSIDÉRANT que le lot est déjà desservi par les systèmes d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPUYER la demande d'autorisation présentée par les propriétaires, et ce, aux fins d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, sur une superficie totale approximative de 0.2792 ha, correspondant aux lots 3 732 643 et 3 734 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

11. **LOISIRS & CULTURE**

2024-04-1845

11.1. **APPUI FINANCIER AUX ORGANISMES - APPROBATION**

CONSIDÉRANT la demande de financement des Métiers d'Arts de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT son impact dans la promulgation des arts et de la culture dans notre communauté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve l'appui financier de 2 000 \$ versé aux Métiers d'Arts de Saint-Ours.

2024-04-1846

11.2. MÉTIERS D'ART DE SAINT-OURS - APPUI AU PROJET

CONSIDÉRANT la demande d'appui des Métiers d'arts de Saint-Ours pour son projet d'aménagement et d'ameublement de la salle communautaire de la Maison de la Culture André-Melançon;

CONSIDÉRANT la vocation de la Maison de la Culture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil confirme son appui au projet des Métiers d'arts de Saint-Ours.

2024-04-1847

11.3. RESSOURCES HUMAINES - ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un poste est à pourvoir pour la tenue du camp de jour;

CONSIDÉRANT le départ d'un animateur et le retour des autres animateurs de la dernière édition;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER l'embauche de Kayla Brouillard selon les conditions préalablement convenues et de l'inscrire aux formations nécessaires.

2024-04-1848

11.4. DEMANDE DE SUBVENTION - CIRCONFLEXE PRÊT-POUR-BOUGER - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT le programme Prêt-pour-Bouger, propulsé par Loisir et sport Montérégie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande dans le cadre de ce programme afin d'encourager l'activité physique de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner le dépôt de ce projet dans le cadre d'une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine le dépôt de la demande de subvention pour le programme et;

QUE le conseil nomme la directrice générale, madame Pascale Dalcourt, à titre de signataire pour et au nom de la Ville de Saint-Ours tous les documents dans le cadre du programme.

2024-04-1849

11.5. SONORISATION ET ÉCLAIRAGE - SPECTACLES 2024

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière de sonorisation et d'éclairage pour les deux spectacles d'humour en 2024 ainsi que la fête nationale et la fête du Canada;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Gestion Événementielle Deschenes inc. pour ces 4 événements soit S-5050, S-5051, S-5052 et S-5053;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la dépense et la signature de ces contrats avec Gestion Événementielle Deschenes inc. selon les soumissions reçues.

12. CORRESPONDANCES

Extrait de procès-verbal de la municipalité d'Upton

Lettre du Gouvernement du Québec, ministre des Affaires municipales

Procès-verbal de l'Office d'Habitation Pierre-De Saurel

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-1850

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h 01 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.